

## La vision de l'OEB (V) – La confiance

Ceci est le dernier article de ma série sur la vision de l'OEB et la réalité actuelle ; il traitera cette fois de la question de l'OEB et de la « confiance », notamment des mesures aptes à donner confiance, telles que la transparence, la loyauté et le respect. Commençons par rappeler l'étalon auquel l'OEB souhaite être mesuré, sa « vision » :

### **Notre vision - ce que nous voulons être**

*Grâce aux compétences de nos agents, au soutien dont ils disposent et à leur volonté d'établir des standards universels en ce qui concerne la qualité et l'efficacité, nous continuerons à contribuer à l'innovation en Europe, et jouerons un rôle déterminant pour la création d'un système mondial des brevets efficace. **Toutes nos relations - au sein de l'Office et avec des partenaires du monde entier - s'épanouiront à travers la confiance, la transparence, la loyauté et le respect mutuel.***

La dernière phrase, que j'ai fait ressortir en caractères gras, met la barre très haut. Et je ne crains pas d'affirmer, à mon grand regret, que la direction, sous la conduite du Président Battistelli et du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets ont spectaculairement échoué dans ce domaine, plus que dans tout autre.

La « confiance » dépend avant tout de la façon dont vous traitez les autres. Chaque fois que je pénètre dans les locaux de l'OEB ces jours-ci et que je dois me soumettre au contrôle de « sécurité » de l'Office, je pense en moi-même : Est-ce qu'un office de brevets, dans lequel se tiennent régulièrement des audiences publiques, a réellement besoin de cela ? Si oui, pourquoi de tels contrôles n'ont-ils pas été mis en place en 1981, lorsque l'OEB a ouvert, mais seulement en 2016 ou 2017 ? Pourquoi l'OEB pense-t-il avoir besoin de passer au crible la serviette et la veste d'un mandataire agréé près l'OEB après avoir vérifié son identité ? La direction de l'OEB pense-t-elle réellement que les mandataires agréés près l'OEB ou les parties aux procédures orales constituent une menace pour quiconque au sein de l'Office ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi sommes-nous alors soumis à de tels contrôles ?

Ne me dites pas que tout cela vise à protéger l'OEB contre les terroristes – il serait ridicule de prétendre que les actuels « contrôles de sécurité » pourraient intimider, sans parler même d'arrêter une bande de terroristes avec des fusils automatiques ou des ceintures explosives.

Notez que je ne suis certainement pas en train de plaider ici pour l'abandon de toute mesure de sécurité n'importe où au sein de l'OEB, ni pour que chacun puisse avoir librement accès à l'Office. Mais je dois dire que je préférerais de beaucoup la méthode des précédents Présidents de l'OEB, qui permettaient un espace (semi)-public sans contrôles au corps pour les parties identifiées aux procédures orales, telles que les mandataires agréés près l'OEB et leurs clients.

En outre, si la confiance est censée être la vision de l'OEB, pourquoi le Président de l'OEB croit-il apparemment que l'OEB a besoin d'une « unité d'investigation » (rebaptisée « Stasi » dans le langage des examinateurs) ? Parce qu'il a confiance dans ses employés et souhaite seulement vérifier quel super travail ils font tous et combien est excellente la qualité de leurs produits année après année ? S'il faut en croire [www.jungewelt.de](http://www.jungewelt.de), la motivation est tout autre.

Et si toutes les relations de l'OEB sont censées prospérer par la confiance, pourquoi l'unité d'investigation du Président a-t-elle jugé approprié d'installer un enregistreur de frappe sur les ordinateurs publics des bureaux des conseils en brevets de l'OEB dans l'immeuble au bord de l'Isar ? La justification semble être que des documents prétendument diffamatoires à l'égard du Président auraient été envoyés depuis ces ordinateurs. Cela soulève cependant au moins trois questions : Premièrement, qui décide ce qui est « diffamatoire » ? N'oubliez pas que la diffamation, par définition, est la communication d'une **fausse** affirmation qui nuit à la réputation d'une personne. Est-il démontré que de **fausses** affirmations aient été diffusées depuis ces ordinateurs ? Et même si cela était, l'objectif d'identifier le diffamateur justifie-t-il cette grave intrusion dans la sphère privée et la sphère professionnelle confidentielle des conseils en brevets européens ? Et comment tout cela peut-il se concilier avec la « confiance » qui est au cœur de la vision de l'OEB ?

La confiance de l'autre côté, c'est-à-dire des examinateurs envers leur Président, n'est pas meilleure, malheureusement. Selon Wirtschaftswoche (en allemand), ils l'appellent en interne « Poutine ». Le dernier tract de l'OEB EPO FLIER n° 36 porte ce titre laconique :

## **La confiance est brisée et la qualité est en déclin**

*Le personnel de l'OEB a perdu la confiance dans son employeur*

Il ne reste pas beaucoup de confiance, semble-t-il.

Néanmoins, je tiens à être très clair ici sur le fait que l'absence de confiance mutuelle ne saurait justifier des actes tels que l'envoi de courriels anonymes menaçant personnellement le Président de l'OEB ou n'importe quel autre employé de l'OEB ou même de couper les freins de la bicyclette de quiconque. Je condamne fermement de tels actes, qui ne peuvent servir qu'à aggraver encore la situation et à détruire encore davantage la confiance mutuelle. De tels actes peuvent en partie expliquer le sentiment qu'a actuellement le Président de l'OEB qu'il est préférable qu'il soit toujours accompagné d'au moins un de ses gardes du corps, qui, selon certaines rumeurs, seraient armés même à l'intérieur des locaux de l'OEB. Comment sommes-nous tombés si bas ?

Y a-t-il au moins un peu plus de confiance entre le Président et les chambres de recours ? Eh bien... Ce qui vient immédiatement à l'esprit, dans ce contexte, c'est la lettre de supplique que la Grande Chambre de recours a adressée au Conseil d'administration et sa décision consécutive de refuser de proposer la démission d'office de M. Corcoran de ses fonctions, que j'avais évoquée ici. Dans cette décision, que vous ne trouverez probablement nulle part sur le site Web de l'OEB, bien que la Grande Chambre de recours ait même fait en sorte qu'elle soit publiée au Journal officiel de l'OEB, la Grande Chambre de recours déclarait ceci à propos du Conseil d'administration (« le demandeur ») et du Président de l'Office dans une formule clé :

*Pour que la Grande Chambre de recours soit en mesure de poursuivre cette procédure, il aurait fallu que la position du demandeur fût qu'il n'approuvait pas le Président de l'Office et reconnaissait que, d'un point de vue institutionnel, la pression exercée par le Président de l'Office dans la présente affaire était incompatible avec l'indépendance des juges de la Grande Chambre de recours garantie par la CBE. Dès lors que le demandeur ne s'est pas clairement désolidarisé de la position du Président de l'Office, une menace de mesures disciplinaires pèse sur les membres de la Grande Chambre de recours. L'indépendance des juges de la Grande Chambre de recours dans leur prise de décision sur cette affaire est ainsi fondamentalement niée.*

Euh..., cela ne sonne pas exactement comme s'il régnait ici une grande confiance. Il n'est donc guère surprenant, dans ce contexte, que le Président de l'Office ne se soit pas rendu à l'inauguration du nouveau bâtiment des chambres de recours à Haar, mais se soit contenté d'envoyer son Vice-Président M. Lutz. Peut-être n'avait-il même pas été invité. Voici le début du communiqué de presse de l'OEB à propos de cet événement :

*Le nouveau bâtiment de l'unité des chambres de recours de l'OEB à Haar, Munich, a été officiellement inauguré hier. Assistaient à la cérémonie le Vice-Président de l'OEB pour les Questions juridiques et les Affaires internationales Raimund Lutz, le Président des chambres de recours Carl Josefsson, le président du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets Christoph Ernst, et Gabriele Müller, maire de Haar, ainsi que des membres des chambres de recours et des délégations du Conseil d'administration.*

*« Améliorer la perception de l'indépendance des chambres de recours de l'OEB est un projet de longue date de notre organisation. L'inauguration de ce jour marque une étape importante dans la réforme des chambres de recours. Nous souhaitons à Carl Josefsson et à toute son équipe un démarrage très réussi dans ce nouveau chapitre de l'activité des chambres, » a déclaré Raimund Lutz.*

Cela est bel et bon, M. Lutz. J'aurais bien quelques idées sur la manière d'améliorer non seulement la perception de l'indépendance des chambres de recours, mais leur indépendance réelle pour commencer, mais je ne vais pas me répéter ici.

Qu'en est-il maintenant de la confiance de l'industrie dans l'OEB et dans sa direction actuelle ? Bon, pour être honnête, je n'appartiens pas à l'industrie et ce n'est donc probablement pas à moi qu'il faut le demander. Ce serait vraiment bien si certains de mes lecteurs du secteur industriel intervenaient ici pour donner leur avis directement. Ce que j'ai lu dans JuVe il y a environ un an ne paraît pas très enthousiaste à cet égard :

*87 pour cent estiment que le président de l'OEB ne fait pas du bon travail. Raison principale : le conflit tenace entre M. Battistelli et certaines parties du personnel. Le litige avec le principal syndicat,*

*l'USOEB, inquiète les représentants des milieux industriels. 79 pour cent des entreprises en sont préoccupées.*

*Ils voient en M. Battistelli le principal responsable de cette pénible situation. Une majorité écrasante de 96 pour cent juge que le Président de l'OEB devrait être moins agressif à l'égard des organisations syndicales. La stratégie d'efficacité du Président ne recueille guère plus de soutien : 71 pour cent des entreprises ne la jugent pas appropriée, 4 pour cent l'approuvent et le reste s'abstient de toute appréciation.*

Si ce sondage est représentatif de l'opinion de l'industrie, j'ose dire que la confiance dans le Président OEB est également limitée de ce côté.

Seul le Conseil d'administration semble aimer le Président. Parfois, je me demande pourquoi.

Je ne suis pas complètement naïf : il est parfaitement évident que les États membres apprécient de recevoir plus d'argent de l'OEB en taxes annuelles après la délivrance de brevets. Par conséquent, une « augmentation de production » de l'OEB pourrait être dans leur intérêt (à court terme). Mais il y a quelques mais : premièrement, l'augmentation actuelle de la production ne pourra être maintenue durablement dans les années à venir. C'est au mieux un feu de paille. L'OEB ne peut pas délivrer plus de brevets qu'il n'y a de demandes déposées. En second lieu, des brevets de médiocre qualité généreront des coûts économiques supplémentaires, parce qu'ils limitent illégalement la libre concurrence et risquent d'imposer un fardeau supplémentaire significatif aux tribunaux des États membres. Troisièmement, et ce n'est pas le moins important, l'argent que l'OEB reverse à ses États membres doit bien être pris à quelqu'un. En dernière instance, les taxes officielles de l'OEB ne sont rien d'autre qu'une forme d'impôt pour ceux qui veulent déposer des demandes de brevet et pour ceux qui veulent (ou doivent) contester des brevets qu'ils estiment avoir été attribués illégalement à leurs concurrents. En principe, les frais de brevet sont considérés comme un investissement exonéré sur le plan fiscal. Par conséquent, ce que les États membres gagnent en taxes officielles, ils le perdront généralement en impôts sur les sociétés ou sur les bénéfiques. Je reconnais que ce n'est vrai qu'en partie, puisque les demandeurs en dehors de l'Organisation européenne des brevets ne paient pas de taxes dans les États membres de l'Organisation et il peut en outre être vrai que certains petits États ayant une très petite activité propre en matière de brevet soient uniquement bénéficiaires du flot des recettes de l'OEB, tout bien considéré. Néanmoins, ce serait une folie de croire que les taxes officielles sont répandues à volonté par un univers généreux.

En revenant un pas de plus en arrière, je voudrais mettre en garde contre le fait de choisir les bénéfiques ou l'argent comme le nouveau « veau d'or » d'un office des brevets. Réaliser des bénéfiques n'est PAS la vision ou la mission de l'OEB : l'OEB est un office conçu pour récompenser équitablement les inventeurs dont les inventions satisfont aux critères de la CBE en leur octroyant un droit de monopole (c'est-à-dire un brevet). Cela se fait dans l'espoir et dans l'attente que ce système favorisera le progrès technologique, ni plus, ni moins. Les taxes officielles sont absolument secondaires à cet égard et elles devraient uniquement servir à préserver la fluidité et le bon fonctionnement de l'office des brevets (en permettant, bien sûr, la constitution de réserves pour garantir les retraites du personnel). Si l'OEB fait plus de bénéfiques que nécessaire pour faire fonctionner l'office de façon durable, il devrait, à mon avis, réduire ses taxes.

L'OEB a une marge de manœuvre considérable pour ce faire. Il est littéralement assis sur un « trésor », qui contient tellement d'argent que le Président a écrit à la Commission du budget et des finances du Conseil d'administration pour lui demander d'assouplir les directives d'investissement afin que l'OEB puisse commencer à investir dans des instruments financiers plus intéressants tels que les devises, les instruments dérivés, les titres adossés à des actifs, les titres adossés à des prêts hypothécaires, les contrats d'échange sur risque de crédit ou en résumé : « un portefeuille diversifié géré par des experts externes ». Je recommande vivement à chacun d'étudier en détail ce document, qui a déjà fait l'objet d'un examen critique sur ce blogue. Je partage cette critique et je remarquerai simplement que les expériences de l'université d'Harvard et d'autres en 2008/2009 devraient être une leçon pour chacun de nous. En tout cas, la situation actuelle est la suivante : Même après déduction de 650 millions d'euros pour financer le système de retraite, il reste encore à l'Office un « trésor » de **2 300 000 000 euros** :

*Le trésor de l'Office n'a cessé de croître au cours des deux dernières décennies et particulièrement pendant les années récentes marquées par la stratégie d'efficacité et de qualité appliquée depuis 2011 : 400 millions d'euros en 2006, un milliard 700 millions d'euros en 2014, 2 milliards 200 millions*

*d'euros en 2016. Une partie de l'excédent opérationnel a été utilisée pour financer le Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale (650 millions d'euros au cours des cinq dernières années) en plus des contributions normales de l'Office et du personnel. La part restante du trésor (actuellement 2 milliards 300 millions d'euros) est gérée sous les contraintes des directives d'investissement définies dans les années 1990 et mises à jour à la marge de temps à autre (en 1998, 2006, 2015), qui sont principalement axées sur les catégories d'actifs à court et moyen terme.*

Que devrait faire l'OEB de cette masse incroyable d'argent prélevée sur les demandeurs ?

À mon avis, la meilleure option serait de réduire les taxes officielles de manière significative afin de faire fondre cet excédent et de restituer aux demandeurs (en partie) ce qui leur appartient. La deuxième meilleure option serait de verser cet argent aux États contractants pour réduire leur énorme dette publique. Un effet secondaire positif des deux options pourrait être qu'aucune des personnes occupant des postes de responsabilité au sein de l'OEB ne serait tentée d'avoir de mauvaises idées. Et si un jour l'OEB a de nouveau besoin de plus d'argent (selon le document ci-dessus, ce ne sera pas avant 2036), les taxes officielles pourront toujours être de nouveau relevées en fonction des besoins de l'Office. D'ici là, je ne vois rien qui justifie que l'OEB recrute des experts externes (coûteux) pour gérer un portefeuille d'actifs (à risque). Ce n'est ni le métier, ni la mission ou la vision de l'OEB.

D'abord et avant tout, toutefois, nous (le public) devons pouvoir faire confiance à l'OEB pour qu'il utilise cet argent d'une manière responsable.

Malheureusement, je dois avouer que, pour le moment, je ne lui fais pas confiance sur ce point. Pour commencer, les rapports financiers de l'OEB ne sont pas accessibles au public pour tous les détails importants, ce qui rend toute évaluation objective impossible. Cependant, ce que moi-même et d'autres ont observé, par exemple, c'est que des millions d'euros sont utilisés chaque année pour les somptueuses cérémonies de l'« inventeur de l'année ». Je ne suis pas contre le fait de récompenser et de célébrer les inventeurs d'une manière générale, mais faut-il en faire un coûteux « événement » ? Et encore pire, je soupçonne que d'autres millions d'euros de taxes « officielles » ont été utilisés (ou devrais-je dire gaspillés) pour transformer l'espace de bureau au dixième étage de l'immeuble principal de l'OEB au bord de l'Isar en « penthouse » privé du Président. Vous pensez que ce chiffre est sûrement exagéré ? D'accord, alors jugez par vous-même. Voici les images de l'architecture recherchée de ce penthouse. Je suis peut-être un peu conventionnel, mais je pense que c'est tout simplement incroyable.

Je ne crois pas exagérer beaucoup en émettant l'opinion que l'Organisation européenne des brevets et son Conseil d'administration ont établi des « standards universels » dans leur manière de choyer leur Président de l'Office, plutôt que dans le domaine de la confiance et/ou de la reddition des comptes. Je serais extrêmement surpris d'apprendre qu'il existe dans le monde un autre office des brevets dont le président a sa résidence privée dans un somptueux penthouse au sommet de « son » office.

Ce qui soulève la question à six cent mille euros : pourquoi le Conseil d'administration a-t-il permis cela ?

J'aimerais vraiment apprendre cela, parmi bien d'autres choses, du Conseil d'administration, mais je crains que ni moi, ni le public n'obtiennent jamais de réponse. Il me paraît difficile d'imaginer même dans mes rêves les plus fous que ce penthouse au 10<sup>e</sup> étage était nécessaire au bien-être ou au bon fonctionnement de l'Office européen des brevets. Le Président a droit à une indemnité de logement de 3 000 euros par mois selon le statut des fonctionnaires, ce qui me paraît généreux, bien qu'encore raisonnable, même si cela vient s'ajouter à un salaire de base qui est supérieur à celui du chancelier fédéral allemand. Quoi qu'il en soit, à mon avis du moins, le Président de l'OEB n'a pas droit à un véritable penthouse construit pour son usage privé aux frais de l'OEB.

À mon humble avis, il n'y a pas de raison de traiter la direction de l'OEB et son Conseil d'administration d'une manière un tant soit peu différente, du point de vue de la reddition des comptes, d'une société cotée en bourse. Le site [Allbusiness.com](http://Allbusiness.com) explique les principes suivants pour les sociétés cotées à la SEC (Securities and Exchange Commission) :

*Vous pouvez trouver les informations sur la rémunération des dirigeants des sociétés anonymes dans les déclarations de ces sociétés auprès de la SEC, la commission des opérations de bourse des États-Unis. Les sociétés anonymes cotées en bourse ou au NASDAQ doivent déposer des rapports*

*trimestriels et annuels à la SEC. Parmi d'autres éléments, ces rapports comportent des informations sur les dirigeants, les administrateurs et certains actionnaires de la société, y compris sur les salaires et sur divers avantages extra-salariaux et sur les transactions entre la société et ses dirigeants.*

Je me demande où trouver des informations précises sur les salaires et les avantages extra-salariaux des dirigeants de l'OEB et du Conseil d'administration dans les rapports de l'Organisation européenne des brevets. Je crains de ne pouvoir les trouver nulle part, mais je serais très heureux d'être démenti. Le Contrat type du Président de l'OEB (CA/186/09), qui fait partie du statut des fonctionnaires de l'OEB comporte seulement la formule obscure suivante à propos de la possibilité d'autres primes supplémentaires :

*Le Conseil a jugé souhaitable de revenir en temps utile, et après examen technique plus approfondi, sur de possibles propositions futures d'élargissement au Président de l'Office du mécanisme d'évaluation des performances progressivement mis en place pour l'ensemble du personnel supérieur. L'introduction d'un tel mécanisme requiert une analyse détaillée ; par ailleurs, aucune référence n'y est faite dans l'annonce d'ouverture du poste. Cet élément ne peut donc être raisonnablement intégré au contrat résultant de la procédure en cours.*

Et à l'égard du Conseil d'administration, des questions similaires se posent, comme je suis au regret de le constater. Ma confiance dans cette institution serait considérablement accrue s'il y avait une transparence complète (i) de la rémunération et des avantages extra-salariaux de chaque administrateur, (ii) de tous les avantages extra-salariaux accordés par l'Organisation européenne des brevets au personnel et aux parents de chaque administrateur et (iii) des sommes et des avantages accordés par l'Organisation européenne des brevets aux offices des brevets nationaux, à d'autres personnes morales (partis, campagnes) ou physiques nationales par le biais de programmes de coopération et d'accords similaires. J'ai entendu et lu de vilaines rumeurs, que je me refuse à croire et à contribuer à propager ici. Cependant, je pense que si le Conseil d'administration faisait preuve d'une transparence maximale dans ce domaine cela contribuerait grandement à faire taire de telles rumeurs et à donner confiance dans une gouvernance appropriée de l'Organisation européenne des brevets.

En parlant de transparence, permettez-moi de terminer cette critique par un élément positif, c'est-à-dire une confirmation des informations dont j'avais fait état précédemment et que j'attendais depuis des années. Le Président des chambres de recours a récemment fait l'annonce suivante :

#### **Nominations et reconductions aux chambres de recours**

21/03/2018

#### *Nominations et reconductions par la 155<sup>e</sup> session du Conseil d'administration*

*Chers collègues,*

*lors de sa 155<sup>e</sup> session, le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets vient de désigner **Jean-Michel Schwaller** (FR, pour la chambre 3.3.06) et **Paul Scriven** (GB, pour la chambre 3.4.01) comme présidents des chambres de recours techniques et comme membres techniciens de la Grande Chambre de recours, tous deux à effet de dates à convenir entre les candidats et le président des chambres de recours.*

*Il a aussi nommé **Silke Albrecht** (BE, pour la chambre 3.3.07) et **Juan José de Acha González** (ES, pour la chambre 3.2.01), actuellement examinateurs à la DG 1 comme membres techniciens des chambres de recours à effet du 1/5/2018. Il a aussi nommé **Corinne Barel-Faucheux** (FR, pour la chambre 3.5.07,) **Fabian Giesen** (DE, pour la chambre 3.5.02), **Christian Kallinger** (DE, pour la chambre 3.4.02) et **Claudia Denise Vassoille** (DE, pour la chambre 3.5.02), actuellement examinateurs à la DG 1 comme membres techniciens des chambres de recours à effet du 1/6/2018, ainsi qu'**Eric Duval** (FR, pour la chambre 3.3.07), lui aussi actuellement examinateur à la DG 1 comme membre technicien des chambres de recours à effet du 1/9/2018.*

***Rainer Moufang** (DE) a été reconduit comme président d'une chambre de recours technique et comme membre juriste de la Grande Chambre de recours à effet du 1/11/2018.*

*Les collègues suivants ont été reconduits comme membres techniciens des chambres de recours :*

- **Gabriele de Crignis** (DE) à effet du 1/10/2018*
- **Armin Madenach** (DE) à effet du 1/10/2018*
- **Klaus Schenkel** (ES) à effet du 1/10/2018*
- **Gudrun Seufert** (DE) à effet du 1/10/2018*
- **Maria Rosario Vega Laso** (ES) à effet du 1/10/2018*
- **Ronald de Man** (NL) à effet du 1/11/2018*

- **Andreas Haderlein** (AT) à effet du 1/11/2018
- **Paula San-Bento Furtado** (PT) à effet du 1/11/2018
- **Ambrogio Usuelli** (IT) à effet du 1/11/2018.

*Je félicite tous les intéressés pour leur nomination ou reconduction, tant en mon nom personnel qu'au nom du Conseil d'administration.*

*Le Conseil d'administration a aussi statué sur la promotion et non-promotion de membres au grade G 15, échelon 1, conformément à mes recommandations et aux propositions du président du Conseil d'administration.*

*Carl Josefsson*

*Président des chambres de recours*

Félicitations aussi à vous-même, M. Josefsson, et au Conseil d'administration ! Voilà enfin une étape claire dans la bonne direction et ce qui me ravit encore plus, c'est que le site Web de l'OEB semble indiquer des vacances supplémentaires pour d'autres postes dans les chambres de recours. Mon euphorie serait même encore plus grande si j'avais été en mesure de trouver un lien officiel vers cette circulaire sur le site Web de l'OEB. Mais après 2 heures de recherche, j'ai dû abandonner et j'espère seulement que ce n'est pas une fausse nouvelle diffusée par l'OEB. En tout cas, je ne pense pas que cette information soit (ou devrait être) confidentielle. Au contraire, je ne suis que trop heureux quand j'ai l'occasion de louer l'OEB et de dire à mes clients qu'au moins un premier pas crédible a finalement été franchi pour mettre fin au stock insupportable de dossiers en retard dans les chambres de recours.

Pâques est un moment d'espoir. Laissez-moi donc conclure cette longue série d'observations sur la « vision de l'OEB » en adressant tous mes souhaits et remerciements à tous les lecteurs, particulièrement à ceux qui participent au débat en apportant leurs propres commentaires, et en exprimant l'espoir d'une résurrection d'un Office européen des brevets qui sera de nouveau à la hauteur de sa vision ambitieuse dans un avenir pas trop éloigné.